

L'ASDER est signataire de la Charte FORMAT'EREE

Ces dernières années ont vu un fort développement des formations environnementales. Afin de structurer cette filière, le **CLER** (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) a lancé une **charte qualité des formations en énergies durables (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique) : Format'eree**.



L'objectif est de garantir la qualité et le sérieux des formations mises en place selon les besoins sur le marché du travail et non par effet de mode. Le CLER définit cette charte comme « *la création d'une distinction et d'un sceau de qualité pour les organismes de formation* ». Elle s'organise autour de 4 critères :

- éthique du centre de formation,
- qualité du contenu (au moins 50 % du programme sur les EnR et/ou efficacité énergétique),
- qualité de la méthode pédagogique (exercices pratiques pour au moins 20 % des heures de formation, au moins 30 % des apports par des professionnels, ...),
- insertion sur le marché du travail des personnes formées.

Pionnière dans ce domaine, l'ASDER est fière d'être reconnue en juin 2009 parmi les premiers organismes signataires de Format'eree pour sa formation de conseiller énergie "maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, éco construction".

Pour l'ASDER, l'intérêt de la charte réside aussi dans « *l'effet réseau* » que pourra entraîner cet engagement en mutualisant les expériences, en les enrichissant dans un processus de qualité.

Pour en savoir plus,

- télécharger la [Charte Format'eree](#)
- Cf le site du [CLER](#)

Voir sur le site de Savoie Actu, le blog du Conseil Général de la Savoie, le [reportage sur la Charte Format'eree dont l'ASDER est signataire](#)